

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 29 janvier 2019, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Serge Forget,	vice-président
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Danielle Leblanc,	commissaire
M. Sylvain-Michel Paradis,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent
M ^{me} Isabelle Viau,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Lison Girard et M^{me} Marie-Claude Turcotte ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5870/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Éric Filiatrault, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2018.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5871/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2018.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5872/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Programme de reconnaissance des employés de la CSRDN;
7. Parole à l'assemblée;
8. Parole aux élèves;
9. Nomination d'un gestionnaire administratif au Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme;
10. Calendrier scolaire 2020-2021;
11. Mise à jour - Politique relative au transport scolaire;
12. Dépôt de la consultation du cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2019-2020;

PAUSE

13. Accréditation du programme régional - Programme primaire international (PPI) à l'école Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus;
14. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
15. Questions diverses;
16. Information du comité de parents;
17. Information de la vice-présidence;
18. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
19. Information de la direction générale;
20. Tour de table - partage d'information;
21. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS DE LA CSRDN

Félicitations à M^{mes} Amélie André, Diane Cloutier et Julie St-Pierre, récipiendaires du « Prix reconnaissance du conseil des commissaires » 2018-2019 remis à des employés qui se démarquent pour leur dévouement au sein de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

- M^{me} Marie-Andrée Plouffe - bassin d'alimentation, secteur Prévost.
- M. Xavier Monière - bassin d'alimentation, secteur Prévost.

PAROLE AUX ÉLÈVES

NOMINATION D'UN GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF AU CENTRE D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES SAINT-JÉRÔME

Pour information

CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021 (R-5873/SOST)

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire doit établir le calendrier scolaire des écoles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire, d'autoriser le lancement de la consultation du calendrier scolaire 2020-2021, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2018-2019-09*.

Adopté

MISE À JOUR - POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT SCOLAIRE (R-5874/SOST)

CONSIDÉRANT l'importance pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord de modifier sa Politique relative au transport scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE le 15 janvier 2019 il y a eu une séance de travail auprès des commissaires afin de présenter l'état de situation et les orientations à venir;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport a préparé un projet dans ce sens;

CONSIDÉRANT QU'il est jugé pertinent, avantageux et nécessaire de soumettre ce projet à la consultation des écoles, du comité de parents et des conseils d'établissement;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Isabelle Viau, commissaire-parent, d'autoriser le lancement de la consultation de la Politique relative au transport scolaire, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2018-2019-10*.

Adopté

DÉPÔT DE LA CONSULTATION DU CADRE ORGANISATIONNEL DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE 2019-2020 (R-5875/SRÉ)

CONSIDÉRANT la Politique relative aux services de garde en milieu scolaire qui a été adoptée au printemps 2011 (politique 3203);

CONSIDÉRANT QUE la Politique prévoit une révision annuelle du cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Linda Gagnon, commissaire, d'autoriser le lancement de la consultation du cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2019-2020, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2018-2019-11*.

Adopté

ACCREDITATION DU PROGRAMME RÉGIONAL - PROGRAMME PRIMAIRE INTERNATIONAL (PPI) À L'ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE-DE-L'ENFANT-JÉSUS (R-5876/DG)

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui à son article 239, dans les cas où le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, prévoit que les critères d'inscription déterminés par la commission scolaire doivent donner la priorité, dans la mesure du possible, aux élèves dont le lien de résidence est le plus rapproché de l'école;

CONSIDÉRANT la Politique de la commission scolaire relative à l'admission, à l'inscription et la répartition des élèves au secteur de la formation générale;

CONSIDÉRANT la Politique de la commission scolaire concernant les projets particuliers à caractère régional dans les écoles (1905) qui stipule notamment que la faisabilité du projet en regard des balises pédagogiques, financières et organisationnelles soit maintenue en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE la clientèle résidant à l'intérieur du bassin de l'école est en hausse importante;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions de clientèle dans les prochaines années indiquent le maintien de cette tendance au niveau du bassin de l'école;

CONSIDÉRANT QUE, depuis quelques années, le nombre d'élèves hors bassin admis au programme s'élève à moins de 10 % (2 à 5 élèves par année excluant la fratrie) et qu'en moyenne plus de 110 parents se présentent à la rencontre d'information obligatoire en février;

CONSIDÉRANT QUE le maintien du programme régional PPI à l'école génère des attentes légitimes chez plusieurs familles résidant en dehors du bassin de l'école auxquelles il n'est plus possible de répondre à la lumière de la situation qui précède;

CONSIDÉRANT la valeur intrinsèque de ce projet particulier;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de soutenir financièrement ce programme;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de permettre aux élèves qui ont débuté le programme par l'entremise de la pîge de poursuivre la scolarisation dans cette école, et ce, dans la mesure du possible;

CONSIDÉRANT QU'il sera toujours possible d'accréditer à nouveau le PPI si la situation le permet;

Il est **PROPOSÉ** par M. Robert Fugère, commissaire :

De retirer l'accréditation de programme régional du PPI à l'école Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus à compter de l'année scolaire 2020-2021.

De maintenir le service de transport pour les élèves qui ont débuté le programme régional et demeurant à l'extérieur du bassin.

De maintenir le financement auquel le conseil a consenti, étant donné le caractère particulier et les conditions d'accréditation au PPI de cette école, et ce, pour une période indéterminée.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5877/SSGC)

M. Éric Filiatrault, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 20 h 45.

Adopté